

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/09/219	23/09/2019	2019_3964

1. Intitulé du projet
Carénage de la porte amont de l'écluse Carnot et du Pont Vétillard - Port de Boulogne-sur-Mer Calais (site de Calais)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="Région des Hauts-de-France / Service Gestion Patrimoniale et Programmation"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Guénolé LAMS - Responsable de service"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="2 0 0 0 5 3 7 4 2 0 0 0 1 7"/> Forme juridique <input type="text" value="Collectivité territoriale région"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
---

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales b) Ports et installations portuaires	L'article R.122-2 (Chapitre II) du Code de l'Environnement précise que "sauf dispositions contraires, les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations, quels que soient les ouvrages, aménagements ou travaux auxquels ils se rapportent, ne sont pas soumis à évaluation environnementale".  IOTA: Rubrique 4.1.2.0 / 1° D'un montant >1.9 M€ Rubrique 2.2.3.0 (relargage des anodes sacrificielles) <R1

4. Caractéristiques générales du projet
---

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Les travaux d'entretien des ouvrages des écluses sont réalisés tous les 10 à 15 ans. Ils consistent en un carénage des portes et une intervention sur le génie civil. Il existe 3 jeux de portes d'écluses : les portes en fonctionnement, amont et aval, et une porte de rechange (stockée sur les terre-pleins).

Le carénage de la porte amont de l'écluse Carnot consiste en : la dépose de la porte, travaux de réparation (réhabilitation des chardonnets, bois d'étanchéité,...), remplacement par la porte de rechange après travaux préalables de nettoyage et protection anticorrosion (peinture anticorrosion sous cocon et anodes sacrificielles). L'entretien du génie civil comprend la réparation du busc, des injections et le rejointoiement des maçonneries.

Les travaux d'entretien sur le pont métallique de type "tiroir" Vétillard (constitué d'une travée roulante et d'une travée levante) passant au-dessus de l'écluse Carnot doivent être réalisés tous les 10 ans : remplacement des mécanismes (vérins et moteurs hydrauliques, répartiteurs et boggies, galets et roulement), carénage et protection anticorrosion des ouvrages métalliques en fonction des points de corrosion, reprise de génie civil, protection des rails et réfection de la chaussée.



## **4.2 Objectifs du projet**

L'écluse Carnot, entre l'arrière-port et le bassin de commerce Carnot, est constituée par un sas d'une longueur de 133,50 m pour une largeur de 21 m et un tirant d'eau de 9 m, entre deux portes métalliques de type busqué à deux vantaux et surmontées de passerelles galvanisées. Le précédent carénage a eu lieu en 2008 avec remplacement des portes. D'après les visites d'inspection de l'ouvrage, des dégradations ont été observées sur le busc amont et sur l'ensemble du génie civil ainsi que sur la passerelle nord surmontant la porte amont ; les protections par anodes sacrificielles arrivent en fin de vie. Des fuites ont également été notées.

Le pont Vétillart passe au-dessus de la porte de l'écluse Carnot. Il est constitué d'un pont levant selon un mouvement de translation verticale par l'intermédiaire de 4 vérins hydrauliques et d'un pont roulant qui, par un mouvement de translation longitudinal, se glisse sous l'ouvrage précédent, libérant ainsi la passe navigable. Ce pont à tiroir a été mis en service en 2002 (en remplacement d'un pont à bascule) : il s'agit de la première opération de carénage de l'ouvrage. L'objectif est une remise en état complète de l'ouvrage (carénage et protection anticorrosion, mécanismes, génie civil). Le carénage de la porte amont de l'écluse est l'occasion de réaliser la maintenance du pont, pour limiter la gêne d'exploitation des deux ouvrages.

Les travaux d'entretien seront réalisés après les fêtes de la Mer à Calais en 2020, lesquelles nécessitent le passage de navires vers le bassin Carnot. L'ensemble des travaux est prévu sur une durée de 9 mois, échelonné sur la période 2020-2023.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Au début des travaux, les vantaux et les passerelles de rechange (correspondant aux deux anciens vantaux, déposés lors du précédent carénage) seront transférés sur l'aire de carénage située au sud de l'écluse Carnot, pour : réparation et remise en peinture, pose des bois d'étanchéité, des défenses en bois et d'une protection cathodique. La préparation de la porte (nettoyage à haute pression puis sablage) et la remise en peinture se fera sous cocon avec un bac de rétention pour les eaux de carénage. La préparation de cette porte permet de limiter la période où l'écluse doit fonctionner sans porte amont.

Le carénage de la porte amont (porte en fonctionnement) consiste en la dépose des deux vantaux de la porte par voie terrestre ou marine (à l'aide d'une bigue) avec dépôt sur la zone de carénage (sur toile étanche) pour nettoyage et peintures sous cocon. La chambre de la porte sera alors nettoyée et les chardonnets inspectés, avec intervention à l'abri d'un batardeau puits pour réparation et changement de pièces d'usure. Le busc côté nord sera réparé sous eau.

Les deux vantaux et les passerelles repeints de la porte de rechange seront ensuite reposés, et ceux de la porte amont (porte en fonctionnement) seront nettoyés avant remisage.

Après remise en service de la porte amont, des injections de coulis seront opérées sur les deux bajoyers de l'écluse. Une mise à sec de l'écluse permettra ensuite de mener les travaux de rejointoiement des maçonneries, colmatage de fissures et repose de pierres manquantes. Une fois ces travaux terminés, l'écluse sera remise en eau et une deuxième phase d'injections sera réalisée dans les bajoyers et le sas.

Pour le pont Vétillart, après démontage et dépose des équipements électriques et hydrauliques (vérins, flexibles, pompes...), le tablier du pont levant et les portiques seront déposés et stockés sur le terre-plein sud pour être remis en état sous cocon ; la partie roulante sera carénée in situ, en confinement. Les travaux de nettoyage, de reprise du génie civil de la fosse et des culées de part et d'autre du sas, de peinture anticorrosion des éléments métalliques et supports seront menés en parallèle, avec un dispositif de confinement dans la fosse. Tablier et portiques seront ensuite repositionnés à l'aide de grues adaptées et la chaussée refaite.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Remise en état à l'identique.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (L.214-1 et suivants du code de l'Environnement) : les travaux d'entretien et de réparation de la porte amont de l'écluse Carnot et du génie civil, ainsi que les travaux de carénage et d'entretien hydraulique du pont Vétillart, en contact avec le milieu aquatique (portuaire) sont des travaux de maintenance lourde qui relèvent de la rubrique 4.1.2.0 pour le montant de travaux dépassant le seuil 1°.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Écluse Carnot (sas de 21 m d'ouverture, Longueur L 133,50m) : vantaux en acier (largeur l 12.66m, hauteur 9.90m, poids p 44t), passerelles (L12m X l 0.85m, p 2t), surface à peindre : anodes sacrificielles Aluminium activé à l'indium (durée de vie de 10 ans) , poids : Nombre d'injections / surface de rejointoiment	710m <sup>2</sup> par vantail 910 kg 1 050 unités / 2 740m <sup>2</sup>
Pont Vétillart : tablier de longueur totale 64,65m sur 10m de large, poids 78t (levant) + 278t (roulant), surface à peindre et renouvellement de la couche d'étanchéité/roulement	1 980 m <sup>2</sup> et 660m <sup>2</sup> (trottoir et chaussée)
Zone d'installation de chantier à terre : aire de carénage avec cocon et aire d'attente, carénage porte levante et carénage in situ porte roulante	80m x 30m 30m x 14m; 44m x 14m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Port de Boulogne-sur-Mer et Calais  
Site portuaire de Calais  
Ecluse Carnot  
Pont Vétillart  
62100 Calais

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50° 57' 48" Lat. 01° 51' 27"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Calais

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Calais
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Calais (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager établie en 2005) Abords du phare de Calais (300m) inscrit aux monuments historiques le 19 avril 2011, du Fort Risban (650m) inscrit le 27 avril 1990 et de la colonne commémorative du débarquement de Louis XVIII à Calais (500 m) inscrite le 11 avril 1933.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Calais est située dans le périmètre de 2 PPR et de 2 PPRT:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRN littoral (submersion marine) du secteur du Calaisis approuvé le 24/07/18</li> <li>- PPRI des pieds des coteaux des wateringues prescrit le 01/09/2014</li> <li>- PPRT de CALAIRE CHIMIE, approuvé le 23/12/2011</li> <li>- PPRT de INTEROR et SYNTHEXIM de Calais, approuvé le 24/08/2012</li> </ul> <p>Les PPRN, PPRI et PPRT ne concernent pas la zone portuaire mais l'écluse Carnot est soumise au risque de submersion marine.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de carénage impliquent un décapage à l'eau, prise sur le réseau public mais concernant de faibles quantités.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont en contact avec les écosystèmes portuaires qui sont appauvris par les dragages d'entretien et la mauvaise qualité de sédiments du bassin Carnot. Le carénage de la porte se fera sous cocon avec un bac de rétention pour recueillir les eaux de décapage, qui seront ensuite envoyées en centre de traitement. Des plongeurs seront présents pendant toute la durée des injections afin de s'assurer de l'absence de résurgence dans le sas et les aqueducs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'écluse Carnot se situe en dehors du périmètre des PPRT des usines de la ZI des Dunes de Calais.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'écluse Carnot a fait l'objet d'un arrêt préfectoral de prescriptions relatives à la sécurité des ouvrages hydraulique en date du 5 juin 2012: l'ouvrage est classé en barrage de classe C au titre de l'article R214-112 du code de l'environnement. L'ouvrage est toutefois exclu du système d'endiguement en cours par la communauté d'agglomération. En cas de tempête de Nord à Nord-Est en vives-eaux avec surcote, l'ouvrage peut être submergé (tempête XAVER de 2013), cependant les portes sont toujours ouvertes à marée haute.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'écluse Carnot assure le trafic entre, d'une part, les canaux et le port ou la mer pour la plaisance (printemps-été) et, d'autre part, pour les activités de commerce du bassin Carnot. Le pont Vétillart assure la liaison ville-A16 et le terminal transmanche. Les travaux vont engendrer une interruption de trafic terrestre (carénage du pont) et maritime (travaux de rejointoiement). Les voitures et piétons seront détournés autour du bassin Carnot.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de carénage (décapage et peintures) seront réalisés sous cocon sur le quai, en zone portuaire, ce qui atténuera les bruits des chantiers par rapport à la ville proche. Les travaux se dérouleront en journée.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de carénage (décapage et peintures) seront réalisés sous cocon sur le quai, en zone portuaire, ce qui atténuera les odeurs des chantiers par rapport à la ville proche. Les odeurs seront limitées dans l'espace mais aussi dans le temps (quelques jours)
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de jour.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de carénage décapage et de protection anticorrosion seront réalisés sous cocon, pour contenir les poussières de décapage et polluants éventuels.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le carénage de la porte se fera sous cocon avec un bac de rétention pour recueillir les eaux de décapage et les eaux de pluies, qui sont ensuite envoyées en centre de traitement. Des plongeurs seront présents pendant toute la durée des injections afin de s'assurer de l'absence de résurgence dans le sas et les aqueducs.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet dans le milieu aquatique n'est autorisé.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Résidus des opérations de décapage par sablage avec évacuation des déchets en décharge spécifique.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien sans modification de l'aspect et de l'emprise des ouvrages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien d'ouvrage portuaire et de voirie en zone portuaire, sans modification de l'emprise des ouvrages.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les travaux envisagés sont des opérations d'entretien des ouvrages portuaires, destinés à leur sécurisation et pérennisation, sans modification ni extension des ouvrages.

Tous les travaux de carénage seront réalisés à sec sur les quais sous cocon, avec récupération des eaux de carénage en bacs de rétention, sans aucun prélèvement ou rejet vers le milieu marin. Les opérations de carénage seront échelonnées de manière à garantir le maintien de la navigation et le fonctionnement de l'écluse (en mode dégradé). En particulier, les travaux dans le sas et les vannes seront interrompus lors de passage d'une embarcation dans l'écluse. L'encombrement du sas sera limité à la présence des batardeaux puits. L'accès aux équipements, embarcadère et au bajoyer Sud (personnel HDF et lamaneurs) sera maintenu. Les travaux de rejointoiement obligeront l'arrêt de la navigation maritime. Ces travaux seront réalisés dans le délai le plus court possible et en une période à faible activité sur le bassin Carnot.

Les travaux seront au préalable présentés à la Commission Nautique Locale et aux usagers du site, afin d'organiser leurs activités en fonction des travaux programmés, et d'intégrer les contraintes d'exploitation aux travaux. Les recommandations de la CNL seront prises en compte dans l'organisation du chantier et la méthodologie.

Pour pallier à l'interruption de la circulation sur le pont Vétillard, une continuité par navettes routières sera mise en place pour les piétons avec le contournement du bassin Carnot (convention avec Calais Opale Bus).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux envisagés sont des travaux de maintenance des ouvrages portuaires, sans modification ni extension d'ouvrage : les carénages consistent en une rotation des portes et des travaux échelonnés; le génie civil consiste en une injection de coulis et du rejointoiement. Comme lors des précédentes opérations de carénage de portes d'écluses et de rejointoiement sur Boulogne ou Calais, des précautions environnementales seront prises (travail en confinement, bacs de récupération des eaux...) et des mesures seront prises pour maintenir l'activité portuaire tout en travaillant sur la sécurité des ouvrages. De par le retour d'expérience de la Région HDF en matière de travaux de maintenance d'ouvrages portuaires dans un secteur proche de la ville avec prise en compte des contraintes environnementales et économiques pour limiter l'impact des travaux, nous estimons qu'une évaluation environnementale des travaux de carénage de la porte amont de l'écluse Carnot et du pont Vétillard n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : photos et coupes de l'Ecluse Carnot Annexe 8 : photos et coupes du Pont Vétillard Annexe 9 : moyens mis en œuvre Annexe 10 : planning prévisionnel des travaux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Calais

le, 23 septembre 2019

Signature





